


Québec 

# TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL ●

## Présentation du nouveau traitement des dossiers

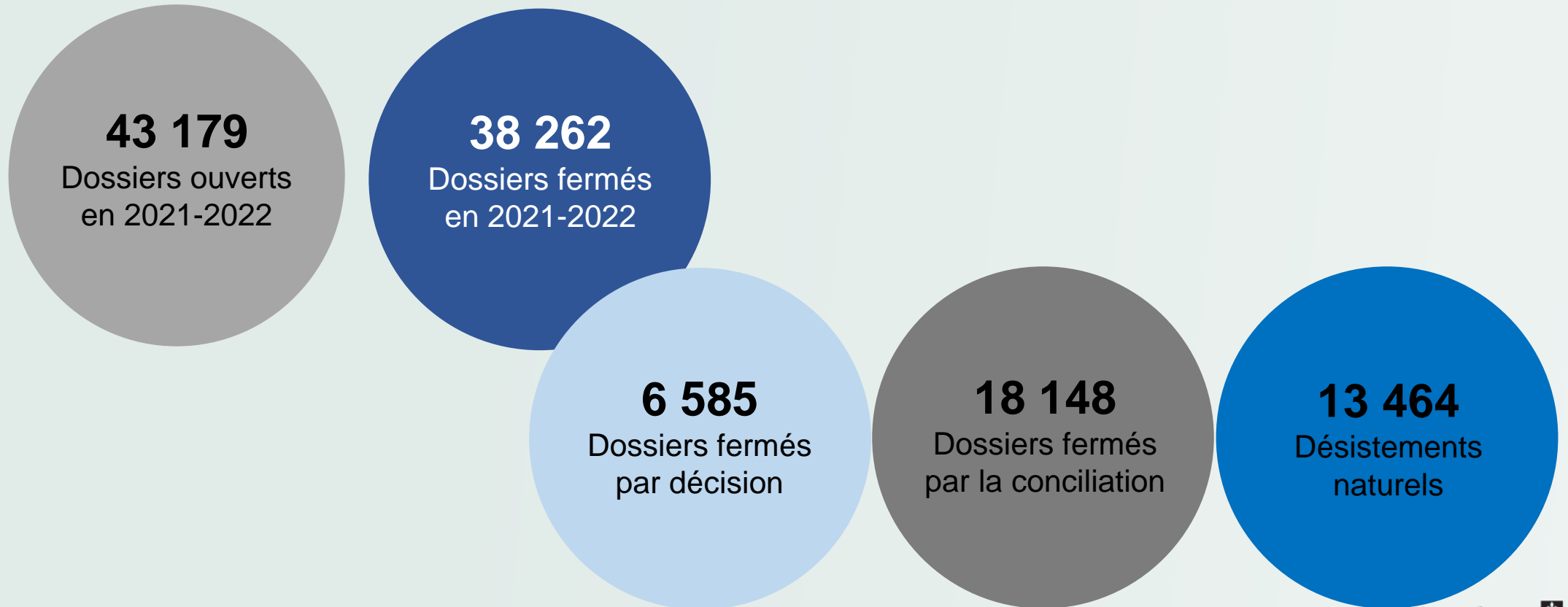
Division de la santé et de la sécurité du travail

Janvier 2023

**Mettons  
le point  
final.**



# La division SST, en chiffres



# Contenu de la présentation

Pourquoi est-il  
nécessaire de  
revoir le traitement  
des dossiers ?

Quelle est la  
solution retenue ?

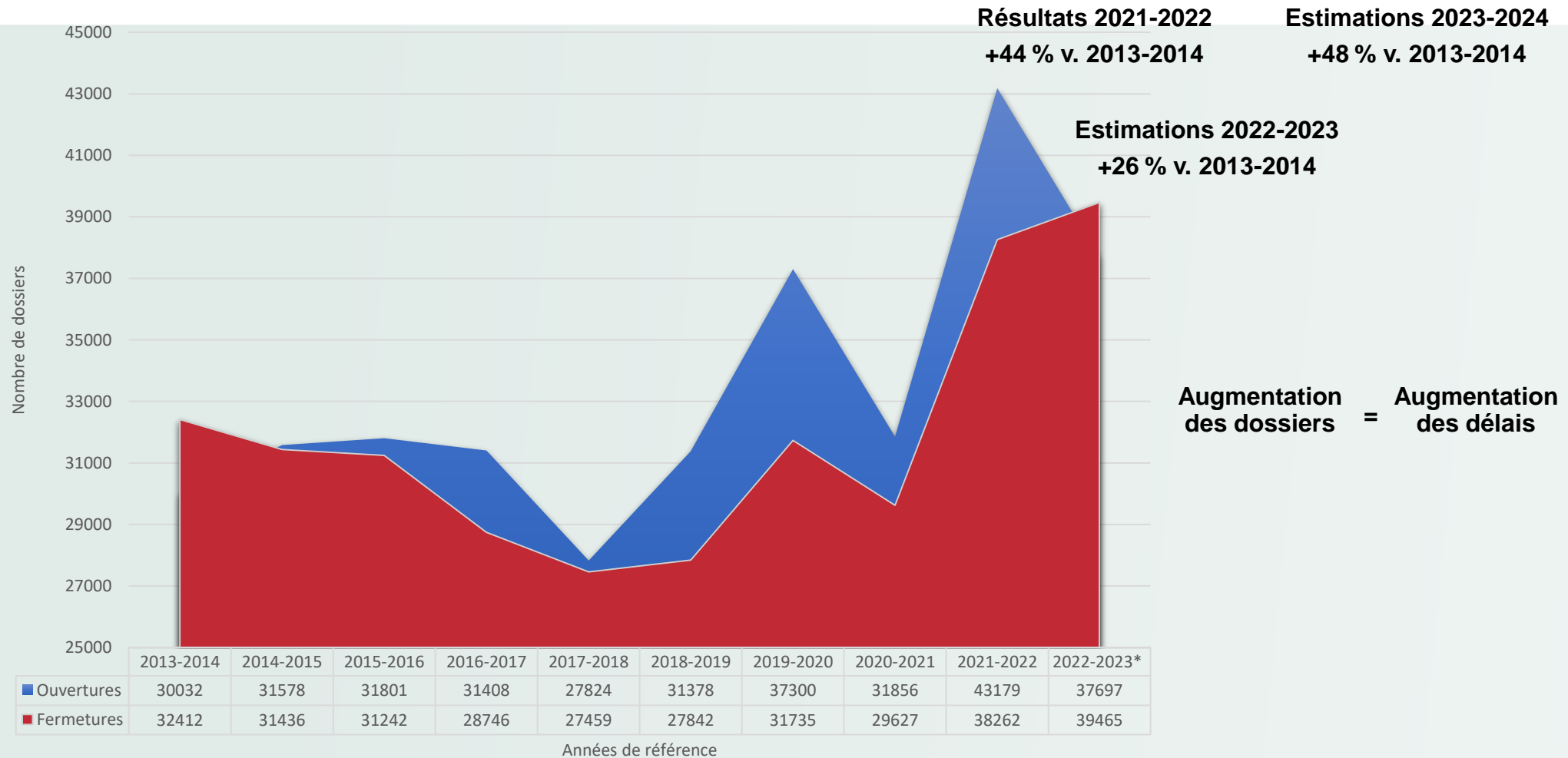
Quelles sont les  
étapes de mise en  
œuvre?

# Pourquoi changer nos façons de faire ?

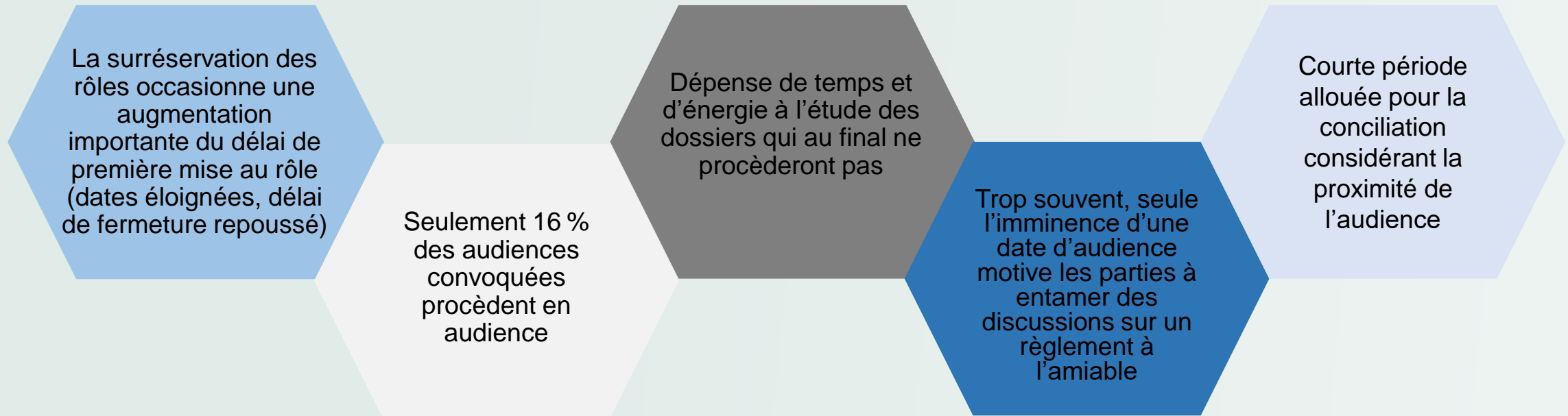
Pour faire face à l'**augmentation du volume des contestations** et des délais qui en découlent

Pour pallier aux **difficultés générées par nos processus opérationnels actuels**

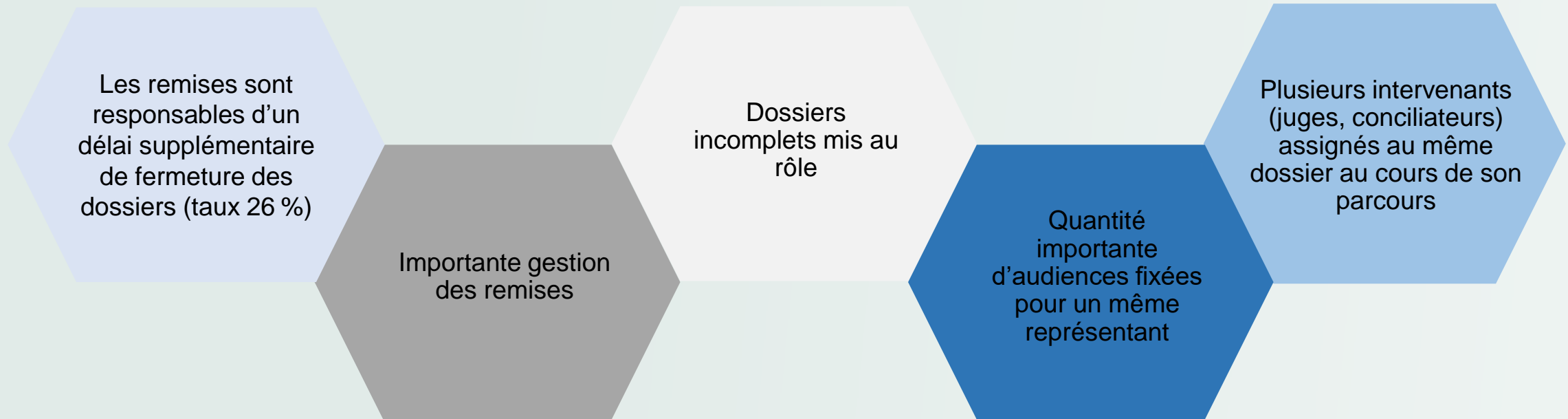
# Augmentation du volume des contestations

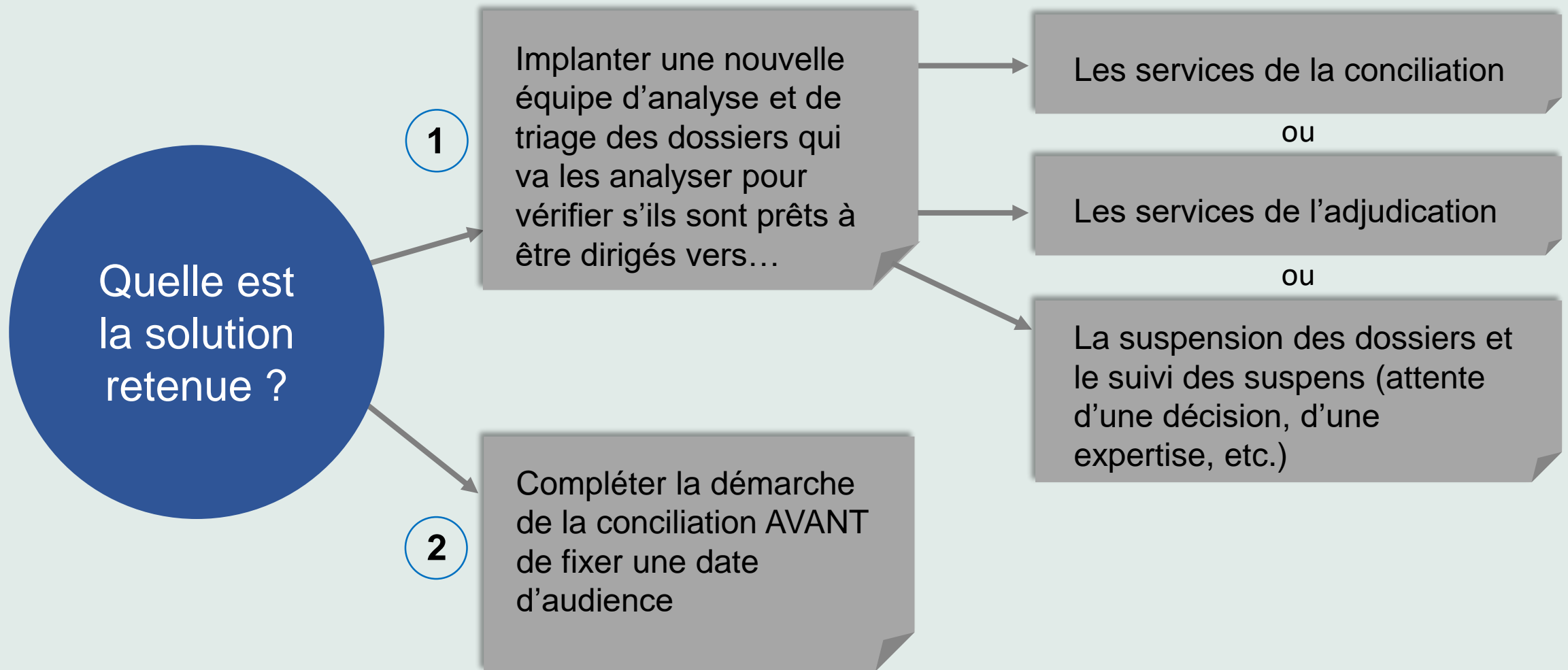


# Difficultés dans nos opérations actuelles



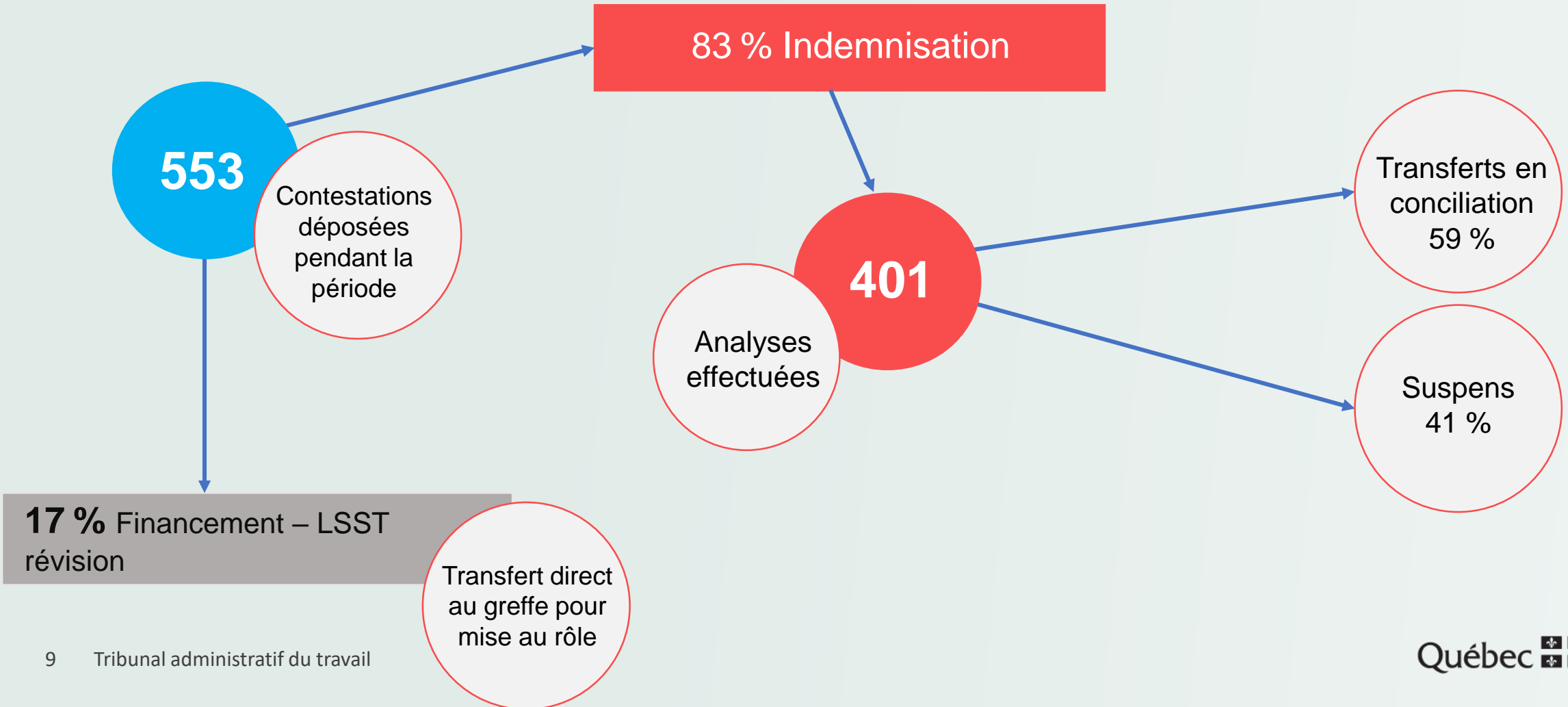
# Difficultés dans nos opérations actuelles (suite)



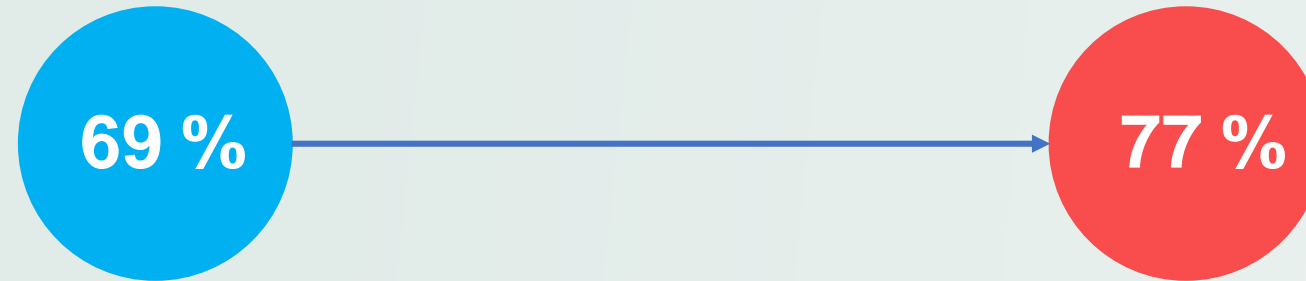




# Solution testée : Projet-pilote en Estrie du 7 juin au 15 novembre 2021



# Solution testée : Données de conciliation du 7 juin au 15 novembre 2021



Démarches de conciliation acceptées

Ententes intervenues parmi les démarches de conciliation effectuées

À l'expiration du délai, les démarches de conciliation refusées ou demeurées sans réponse (31 %) ont été transférées au greffe pour mise au rôle

À l'expiration du délai, les échecs en conciliation (23%) ont été transférés au greffe pour mise au rôle

# Estimation de l'impact des changements sur les délais

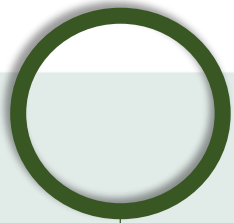
Diminution des  
délais de fermeture  
par conciliation de  
**52 %**

Diminution des  
délais de mise au  
rôle de **31 %**

Diminution des  
délais de  
fermeture de  
**49 %** par  
adjudication

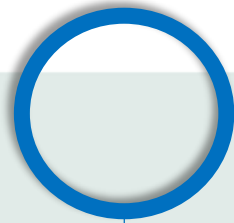
Diminution du  
délai global de  
fermeture de  
**39 %**

# Cinq grandes étapes



1

Traitement des contestations (distinction des dossiers d'indemnisation vs les dossiers de financement, LSST et révision)



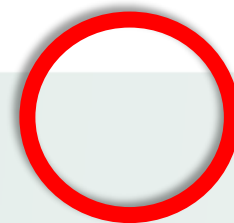
2

Analyse et triage (dossiers d'indemnisation) aux fins de suspens ou de conciliation



3

Conciliation à l'intérieur d'un délai de 120 jours de l'assignation (délai de 60 jours pour accepter la démarche)



4

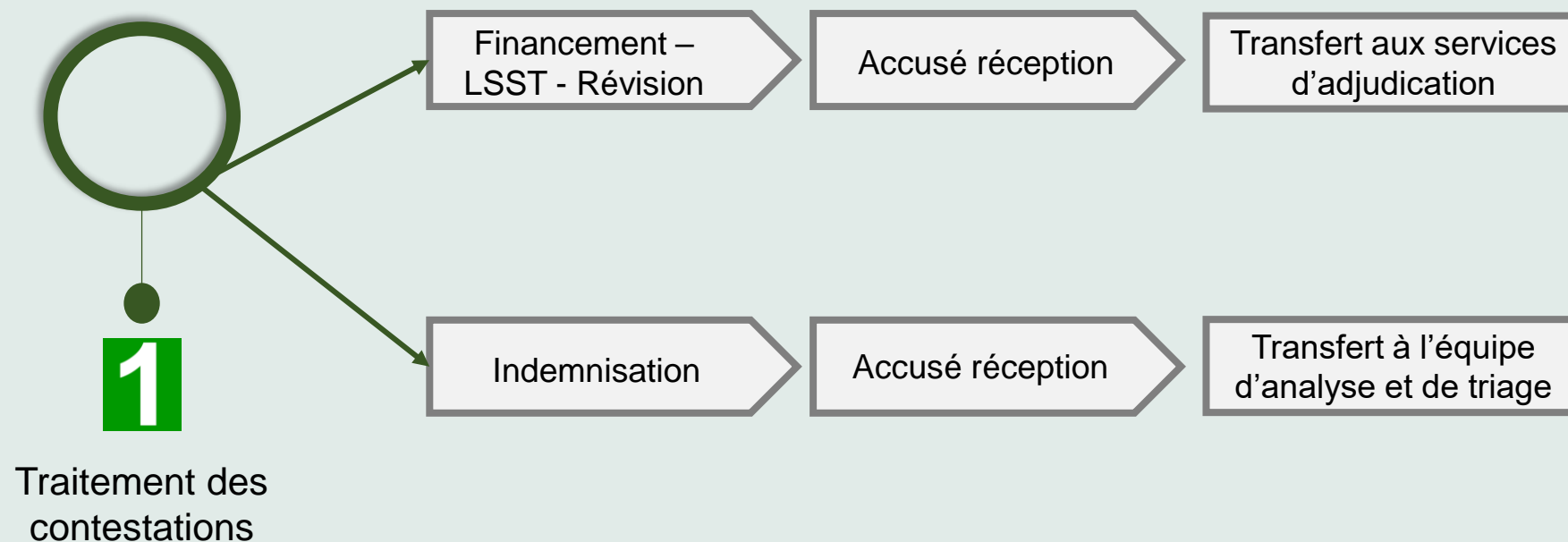
Confection du rôle d'audience adapté selon la nature du dossier



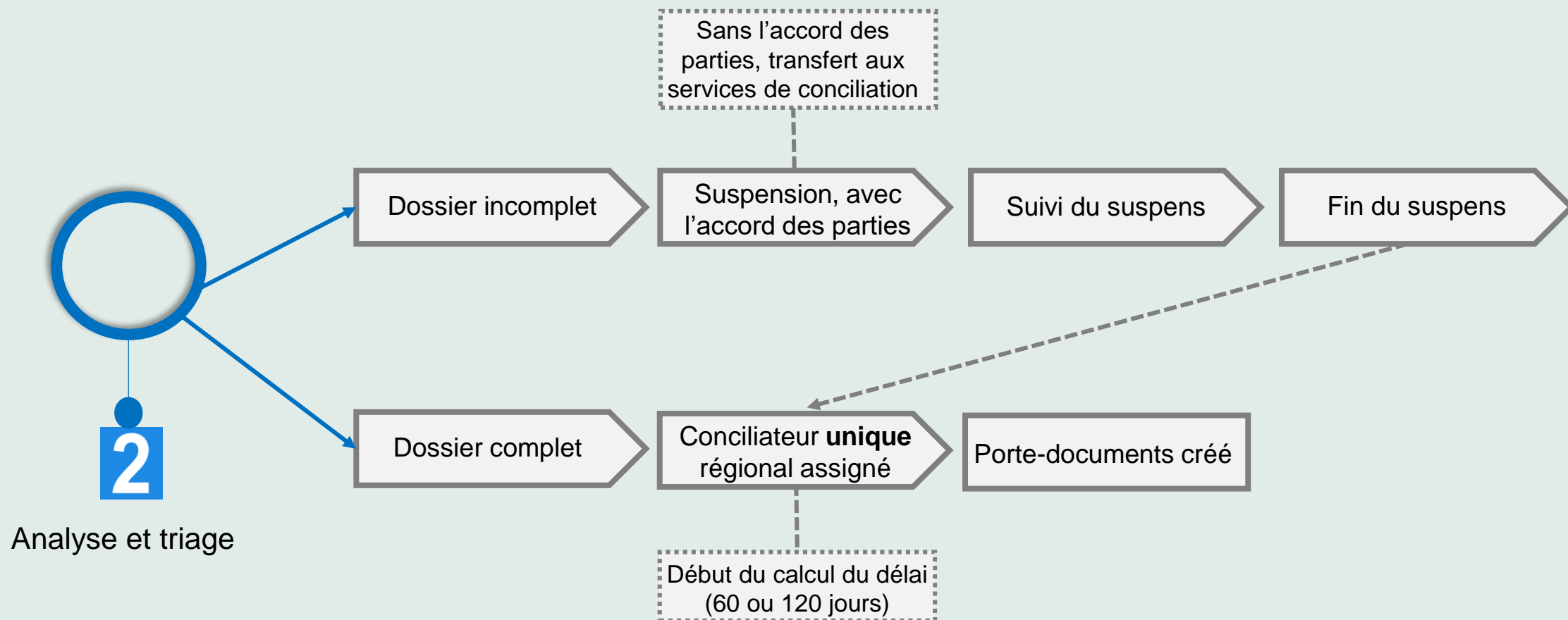
5

Audience et gestion des retours possibles en conciliation

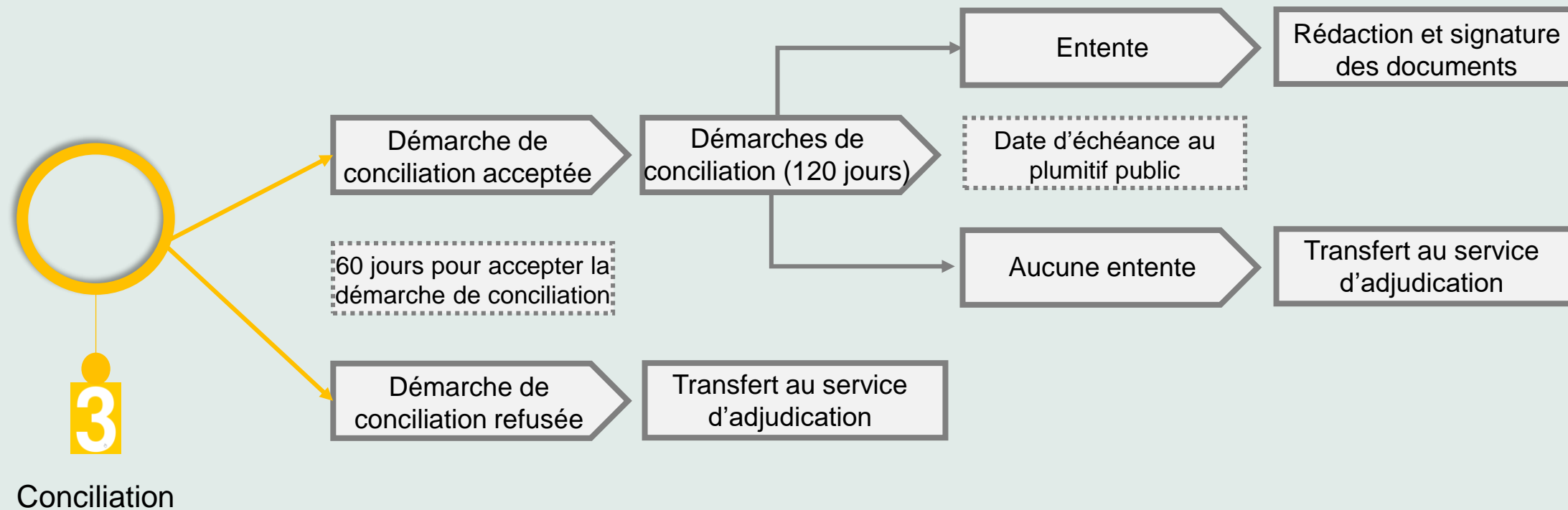
# Parcours détaillé d'un dossier à compter de juin 2023



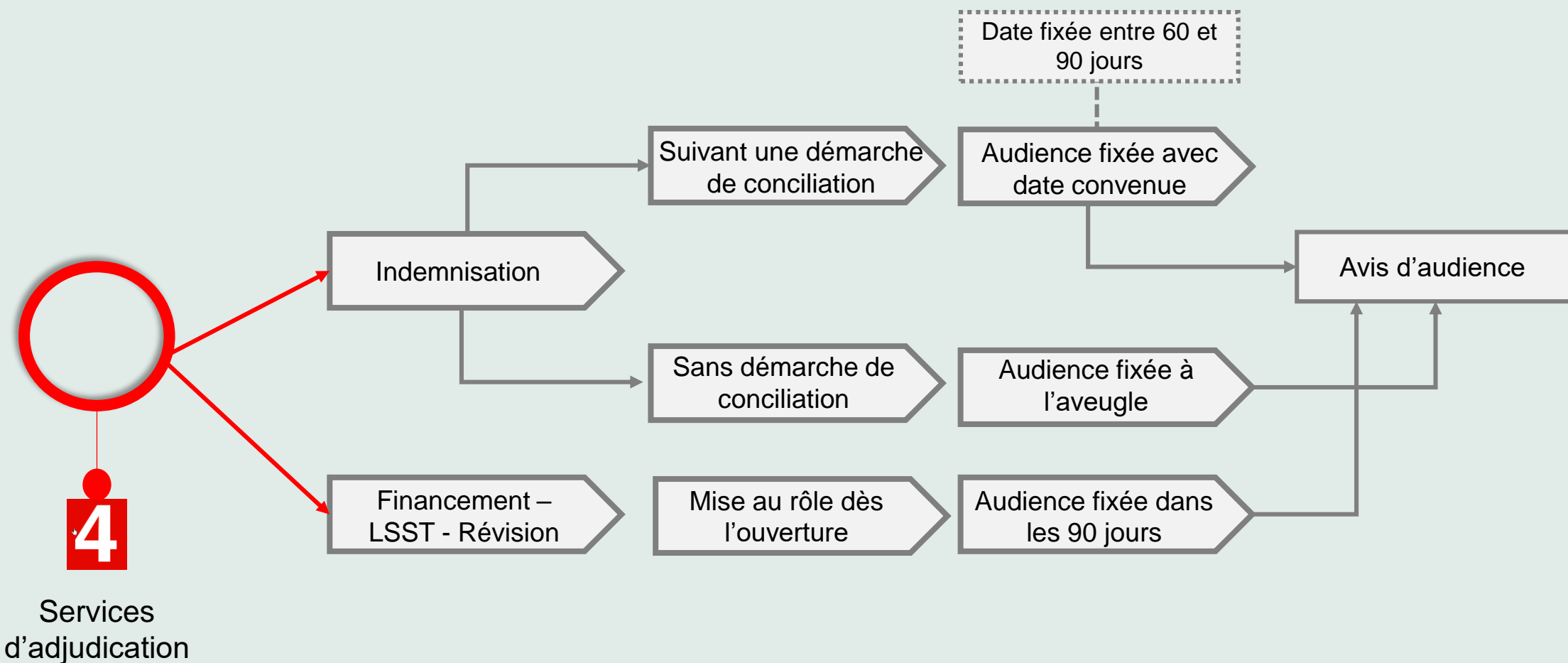
# Parcours détaillé d'un dossier à compter de juin 2023



# Parcours détaillé d'un dossier à compter de juin 2023

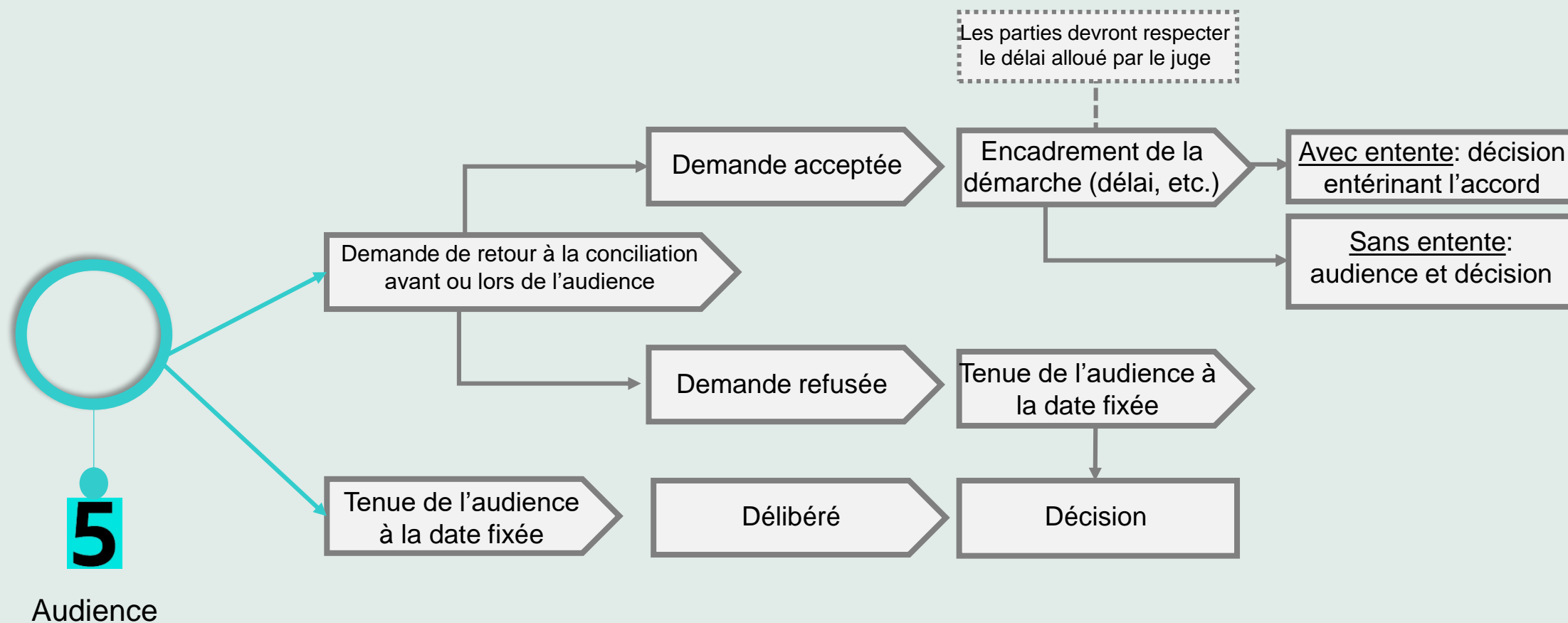


# Parcours détaillé d'un dossier à compter de juin 2023





# Parcours détaillé d'un dossier à compter de juin 2023



# Sera-t-il possible de recourir aux services de conciliation après le délai alloué ?

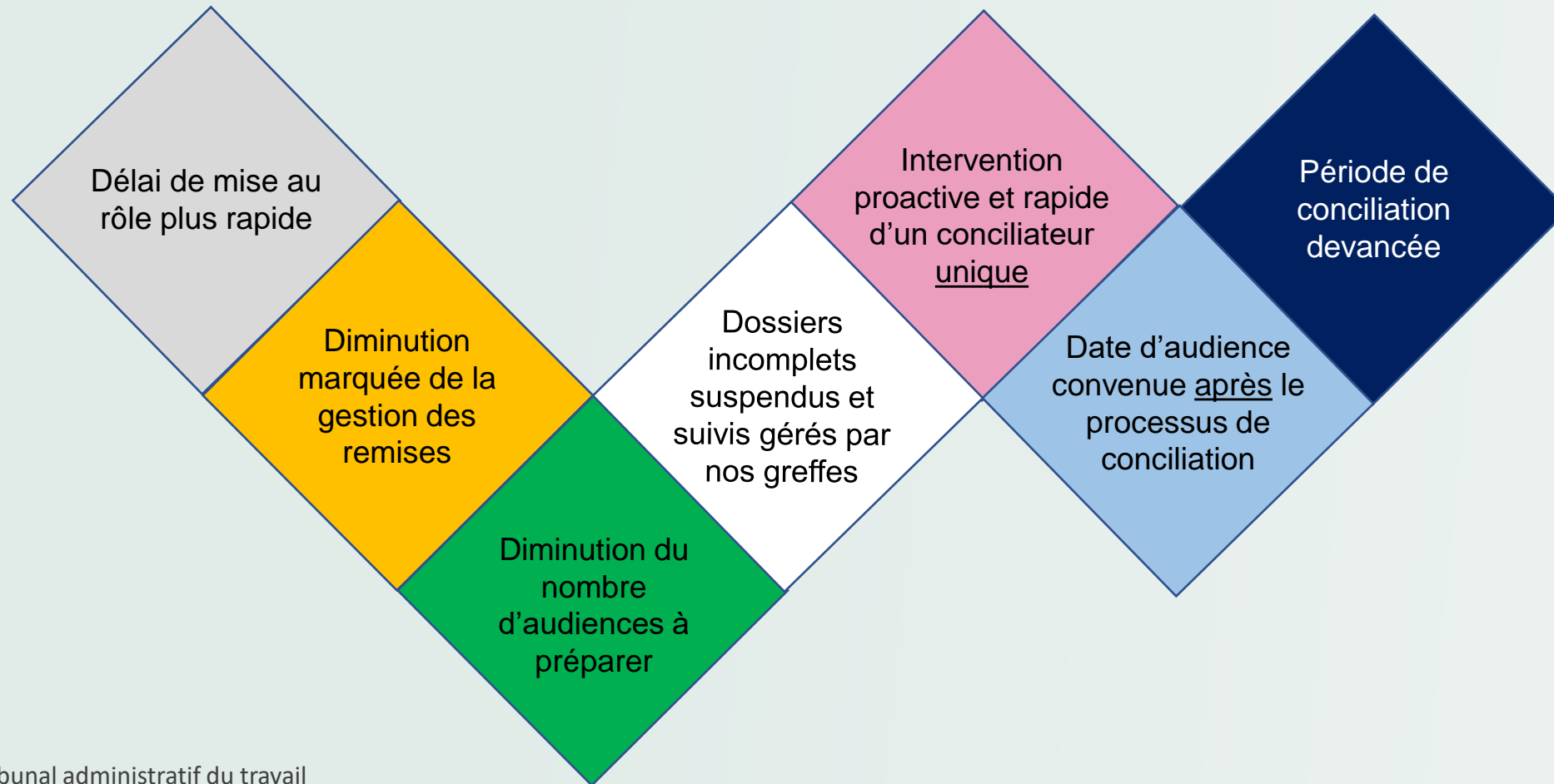
**OUI**, dans certaines circonstances, il sera possible de présenter une demande de retour à la conciliation à **un(e) juge administratif(-ive)**

Les demandes de retour à la conciliation, le cas échéant, sont prises en charge par les **services de l'adjudication**

Lors d'une demande de retour à la conciliation, il revient au juge ou à la juge administratif(-ive) ou au coordonnateur ou la coordonnatrice de l'**autoriser**

Le conciliateur et le juge demeurent assignés au dossier jusqu'à sa fermeture (**principe de l'intervenant unique**)

# Avantages pour les justiciables et leurs représentants



# Quelles sont les étapes de mise en œuvre ?

Janvier  
2023

Fin de la fixation de dates convenues d'audience en indemnisation dans le processus actuel  
Dépôt de la présentation sur le site du Tribunal

Mai  
2023

Fin de la surréservation et du remplacement des audiences  
Dossiers de financement **absents** du rôle

Juin  
2023

Début de l'implantation (**5 juin 2023**)  
Début des analyses par la nouvelle équipe de triage (dossiers analysés selon son ancienneté)

Quelles sont  
les étapes  
de mise en  
œuvre ?

Juin  
2023

Dès le **12 juin 2023**, affectation progressive de conciliateurs aux nouveaux processus  
Dossiers de financement **absents** du rôle

Juillet  
et août  
2023

Dossiers de financement et LSST au rôle  
Début de la mise au rôle des dossiers analysés par l'équipe de triage  
Conséquence : **diminution marquée du rôle d'audience**

Septembre  
2023

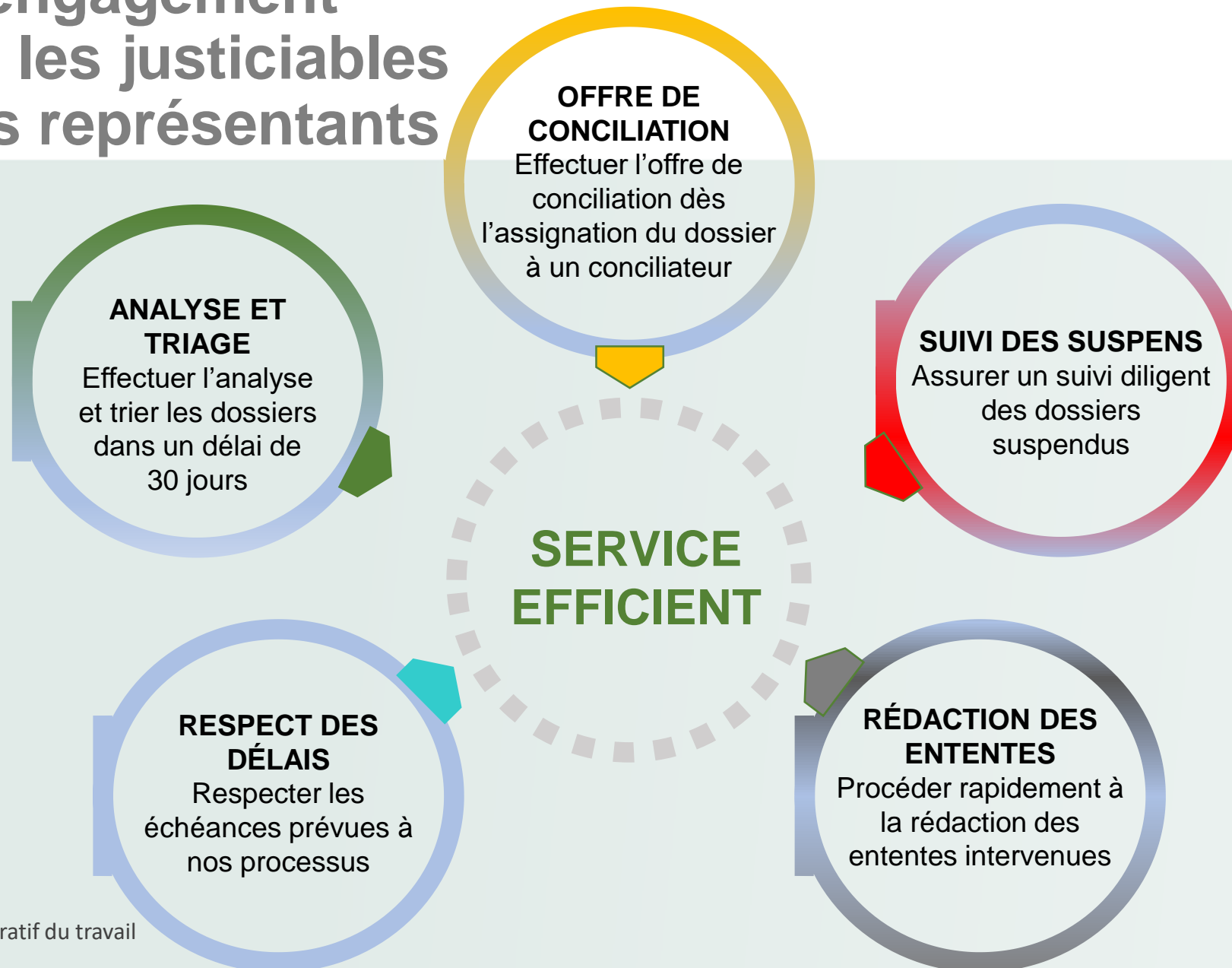
Maintien de quelques conciliateurs affectés au rôle pour les dates d'audience convenues **avant décembre 2022**  
Mise au rôle des dossiers analysés par l'équipe de triage

**Décembre  
2023**

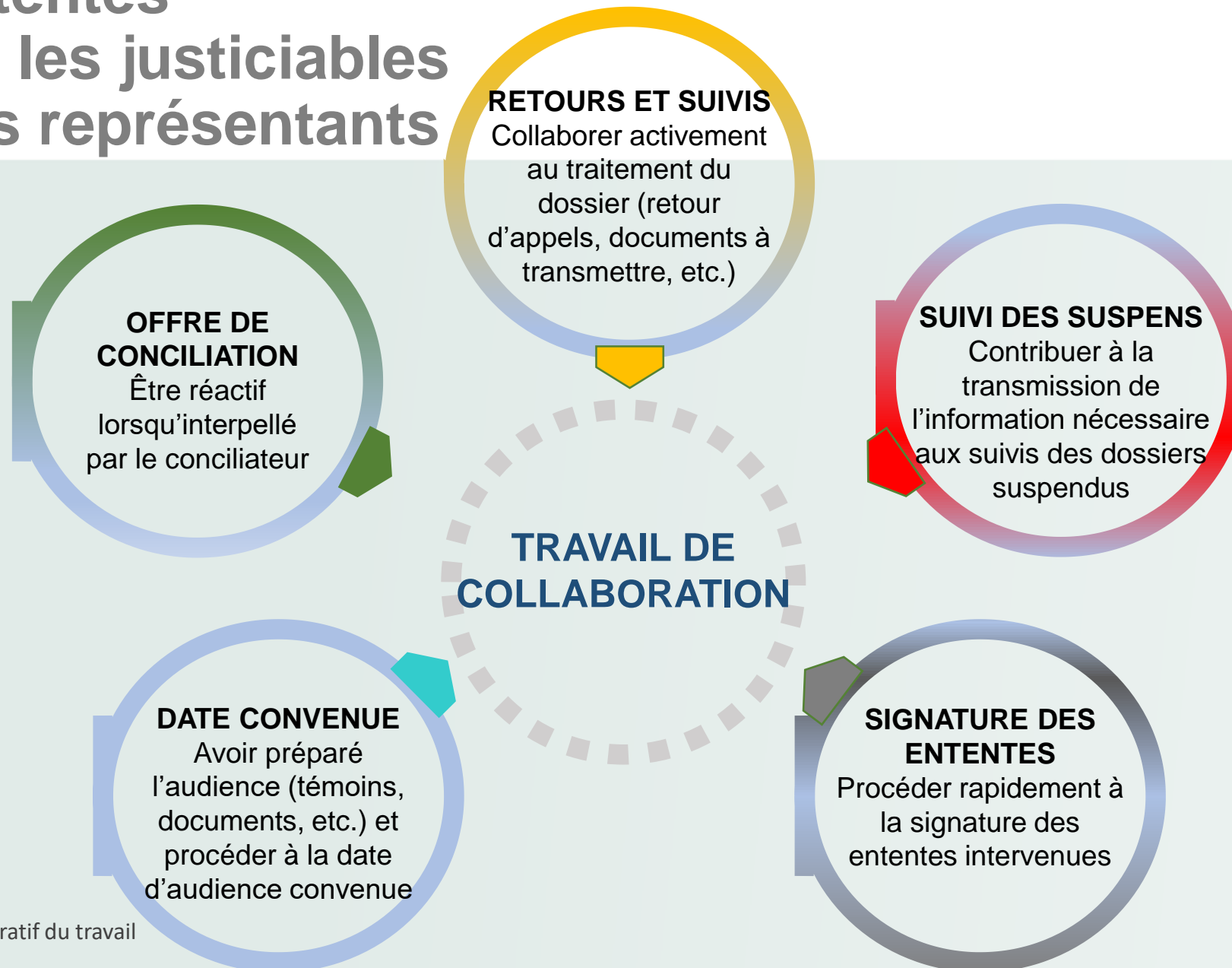
**Tous les dossiers seront traités selon le  
nouveau mode de traitement**

Quelles sont  
les étapes  
de mise en  
œuvre ?

# Notre engagement envers les justiciables et leurs représentants



# Nos attentes envers les justiciables et leurs représentants





# Période de questions

**Mettons  
le point  
final.**